



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les associations d'ostéopathes québécois se concertent

Montréal, le 23 août 2019 – À l'initiative de l'Association RITMA, qui regroupe à elle seule plus de 650 ostéopathes québécois, les représentants des associations qui rassemblent la grande majorité des ostéopathes de la province se sont réunis, mercredi soir, afin de faire le point sur la situation de l'ostéopathie au Québec et de discuter de manières de s'unir pour demander au gouvernement provincial d'agir afin de protéger les praticiens et les bénéficiaires de cette approche.

« Étant données les récentes accusations du Collège des médecins à l'endroit de collègues ostéopathes, à qui nous réitérons toute notre solidarité ; le vide juridique reconnu par le Juge Lavergne concernant l'encadrement de la pratique de l'ostéopathie ; les promesses répétées du ministère de la Justice et de l'Office des professions du Québec de création d'un ordre professionnel encadrant la profession ostéopathique, ce qui n'a toujours pas été accompli et qui demeure la cible à atteindre ; le fait que des milliers de Québécois offrent et reçoivent deux millions de traitements en ostéopathie annuellement ; l'incertitude que crée la situation actuelle dans le milieu ; et la volonté affichée des principales associations d'ostéopathes de collaborer à la mise en place d'un encadrement de la pratique de l'ostéopathie ; chez RITMA nous suggérons que les associations d'ostéopathes s'unissent pour demander à la Ministre Sonia LeBel et aux autorités dont elle a la charge de collaborer avec nous à l'élaboration et à la mise en place d'un cadre temporaire de pratique de l'ostéopathie dès que possible. Ce cadre permettra selon nous de légitimer les gens qui choisissent cette approche répandue partout sur la planète et reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de protéger les praticiens qui l'offrent et de mieux baliser son utilisation en attendant la création d'un ordre professionnel », explique Edith Larose, PDG de RITMA. « On a beau déjà sensibiliser de façon proactive nos membres à respecter la loi, le statu quo est intenable. Il faut que ça bouge! », affirme-t-elle.

« Nous ostéopathes pratiquons une profession établie et les gens qui nous demandent de les aider à se sentir mieux sont légitimes aussi », rappelle Nicolas Blanchette, ostéopathe. « Notre association nous aide déjà dans divers aspects de notre pratique, mais je suis heureux de constater qu'elle est aussi prête à défendre les ostéopathes, qu'un ordre professionnel existe ou non. Aujourd'hui je peux vous dire que je suis encore plus fier d'être membre de RITMA, et j'espère que nous élargirons notre coalition. »

Tout comme elle l'a fait ces derniers mois et ces dernières années, RITMA continuera, en supplément de son travail quotidien de soutien technique à ses membres, de regrouper, d'informer et de défendre les ostéopathes. Des activités seront bientôt annoncées en ce sens.

--

RITMA regroupe et défend plus de 2 800 membres praticiens de disciplines des médecines alternatives et complémentaires au Québec. Par le professionnalisme et la crédibilité qu'elle démontre depuis 2004, elle outille ses membres, particulièrement en matière d'assurances et de formation.